****

**ETATS GENERAUX UCCLOIS**

**Formulaire d’inscription à renvoyer via l’adresse e-mail participationcitoyenne@uccle.brussels**

**Nom + Prénom :**

**Adresse e-mail :**

**Numéro de téléphone** (uniquement si choisissez de participer aux Etats généraux en ligne et que vous souhaitez une formation Zoom de quelques minutes)**:**

**Inscrivez-vous à la ou les soirées de votre choix** (les Etats généraux seront organisés sur le principe du cheminement ensemble, votre participation aux quatre soirées sera d’autant plus riche mais vous pouvez ne venir qu’à une soirée !) **:**

[ ]  **21 septembre 2021** : présentation du processus et premiers échanges sur les besoins de la Commune.

[ ]  **28 septembre 2021** : émergence des problématiques prioritaires et premières idées.

[ ]  **5 octobre 2021 :** échanges avec des agents communaux et les représentants du tissu associatif local et conception de solutions concrètes. **Si vous êtes membre d’une association uccloise ou d’un comité de quartier, cette soirée vous est particulièrement destinée !**

[ ]  **12 octobre 2021 :** choix des solutions concrètes prioritaires, présentation, dialogue entre citoyens et politiques.

**Choix de participation en présentiel (50 places disponibles\*) ou en ligne** :

[ ]  **En présentiel**

[ ]  **En ligne**

*\*En raison du COVID. Les mesures sanitaires seront d’application.*

*Vous disposez à tout moment d’un droit d’accès, de rectification ou d’effacement de vos données à caractère personnel. Vous avez également droit, à tout moment, de retirer votre consentement ou de limiter le traitement fait de vos données.*

*Le responsable du traitement est la Commune d’Uccle (sis Place Jean Vander Elst, 29 – 1180 Uccle) et vous garantit que vos données seront traitées en conformité avec la législation en matière de vie privée et de données à caractère personnel.*

*Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données du responsable du traitement par courriel à privacy@uccle.brussels ou par courrier envoyé à la Commune d’Uccle. En cas de réclamation, il est également possible d’introduire un recours auprès de l'Autorité de protection des données.*